



Rapport d'activités simplifié et harmonisé



Veuillez renvoyer ce formulaire à l'adresse ci-contre :



Service public de Wallonie

Département de l'Action sociale
Direction de l'Action sociale

Avenue Gouverneur Bovesse, 100
5100 Namur

Personnes de contact :

Mme Isabelle BARTHOLOME

Tél. : 081 32 73 71

isabelle.bartholome@spw.wallonie.be

Mme Isabelle GRECK

Tél. : 081 32 72 98

isabelle.greck@spw.wallonie.be

Rapport d'activités simplifié et harmonisé Maison d'accueil

Réglementation

Code wallon de l'Action sociale et de la Santé (art. 66 à 117). Code réglementaire de l'Action sociale et de la Santé (art. 69 à 123, annexes 4 à 14).

Information préalable

Le rapport d'activités simplifié et harmonisé, outre son objectif principal d'avoir un aperçu des activités des opérateurs agréés de l'action sociale, s'inscrit dans la volonté d'élaborer un baromètre de l'action sociale afin d'obtenir des indicateurs clés des secteurs de l'action sociale permettant de suivre leur évolution, de dégager des tendances et de conseiller l'autorité.

Si vous avez plusieurs sièges d'activités, vous pouvez remplir un rapport d'activité simplifié et harmonisé (RASH) pour chacun de vos sièges d'activités.

1. Coordonnées de l'entreprise

1.1. Identification

Numéro d'entreprise

0 4 1 5 . 8 2 7 . 0 2 3

Dénomination du pouvoir organisateur

Les Quatre Vents

Secteur

Public

Privé

1.2. Adresse du siège social

Rue

Rue des Choraux

Numéro

17

Boîte

Code postal Localité

1 4 0 0

Nivelles

1.3. Adresse du siège d'activités

Rue

rue des choraux

Numéro

17

Boîte

Code postal Localité

1400

NIVELLES

1.4. Personne de contact

M. Mme
 Nom: Gruselin Prénom: Didier

Veillez fournir au moins un numéro de téléphone.

Téléphone: 067 / 21.70.04

Courriel: direction@asbl-les4vents.be

1.5. Fédération

Fédération: Association des Maisons d'Accueil et des services d'aide aux sans-abris

2. Activités réalisées en 2018

2.1. Personnel

Nombre d'ETP affectés aux missions liées à l'agrément

Hommes	Femmes	Total
6,50	8,00	14,50

Moyens en personnel: 709044,54 €

2.2. Activités

Demandes non rencontrées	Hommes	Femmes
Manque de place	111	144
Inadéquation avec le projet pédagogique de la maison	3	24
Séjour antérieur	0	2
Autres	25	52
Total	139	222

Nuitées	Hommes	Femmes
Adultes	5462	4473
Enfants	3637	3116
Total	9099	7589

	Hommes	Femmes
Nombre de nuitées agréées (y compris les nuitées sous dérogations)	9099,00	7589,00
Nombre de nuitées pendant les périodes de dérogations	493,00	557,00
Taux d'occupation journalière (sur les nuitées agréées)	42,25%	35,24%

Durée moyenne des séjours terminés dans l'année en cours (en jours)	Hommes	Femmes
Adultes	124,18	110,39
Enfants	124,18	110,39

Accueillez-vous des personnes victimes de violence ?

Oui Non
 Cet accueil est-il subventionné ? Oui Non

Nombre de personnes	Hommes	Femmes
Adultes	1	8
Enfants	3	3
Nombre de nuitées (adultes)		
2 2 2		
Statut	Hommes	Femmes
Victime	1	8
Auteur	0	0
Enfant	3	3
Violences conjugales/entre partenaires	Hommes	Femmes
Physique	0	0
Economique	0	0
Sexuelle	0	0
Psychologique	0	0
Administrative	0	0
Inconnu	4	1 1
Total	4	1 1
Violences intrafamiliales	Hommes	Femmes
Physique	0	0
Economique	0	0
Sexuelle	0	0
Psychologique	0	0
Administrative	0	0
Inconnu	4	1 1
Total	4	1 1
Autres formes de violences	Hommes	Femmes
Physique	0	0
Economique	0	0
Sexuelle	0	0
Psychologique	0	0
Administrative	0	0
Inconnu	4	1 1
Total	4	1 1
Inconnu	Hommes	Femmes
	4	1 1

Non

Faites-vous de l'accompagnement post-hébergement ?

Oui

Non

Faites-vous de l'accueil en urgence ?

Oui

Cet accueil est-il subventionné ?

Oui

Non

Nombre de personnes hommes

9

Familles monoparentales - père et enfant(s)				4
Familles monoparentales - mère et enfant(s)			1	0
Autres				0
Total		1	2	0

3.4. Motifs d'entrée selon l'usager

Motif d'entrée	Hommes					Femmes				
Problèmes de logement					0					0
Problèmes administratifs					0					0
Problèmes d'assuétudes/dépendances					0					0
Problèmes de violences sexistes et/ou intrafamiliales					0					0
Problèmes de santé mentale					0					0
Problèmes de parentalité					0					0
Problèmes financiers					0					0
Autres					0					0
Total					0					0

3.5. Répartition des adultes hébergés

Répartition des adultes hébergés selon la nationalité	Hommes					Femmes						
Belge					5	6					4	0
Europe UE					5					5		
Europe hors UE					0					1		
Autre					5					0		
Inconnue					0					1		
Total					6	6					4	7

Répartition des adultes selon leur provenance	Hommes					Femmes						
Logement autonome					2	3					1	6
Institution					2	9					1	1
Famille					4					4		
Aucun endroit fixe					1	0					2	
Inconnue					1	4					4	
Total					8	0					3	7

Répartition des adultes selon leur destination après le séjour	Hommes					Femmes						
Logement autonome					1	2					9	
Institution					2	2					9	
Famille					4					5		
Aucun endroit fixe					6					2		
Inconnue					0					0		
Total					4	4					2	5

4. Données particulières

Organisation de projets/ateliers

création d'une ASBL chargée de la gestion des dons de produits frais "soli-dons"
deux mises au vert dans le cadre de la révision du PAC et la construction d'un PAI
Rencontre des juges du Tribunal d'Application des Peines dans le cadre de l'accueil
Rencontre de l'équipe mobile du projet Psy 107 dans le cadre de la mise en oeuvre
Témoignage dans une école secondaire. La personne incarcérée.

Liste des formations données par des tiers

Réseau d'aide aux toxicomanes (Vanessa Willot)
Lecture des comptes et bilan Boutique de Gestion (Vanessa Willot)
Utilisation du logiciel SARA par IDT Soft (Kathy Vannieuwenhove et Vanessa Willot)
Secret professionnel Droit Quotidien (Kathy Vannieuwenhove)
La guidance financière Association des Maisons d'Accueil et des services d'aide à
La réforme des APE (Stéphane Delaigle et Kathy Vannieuwenhove)
Formation santé mentale (Aurélie Lacaille).

Liste des conventions effectives lors de l'année de référence

aucune nouvelle convention.

Supervisions (nombre ou fréquence)

0

Réunions d'équipe (nombre ou fréquence)

1 fois par semaine le lundi

5. Auto-évaluation

Descriptif du travail social réalisé

Confirmation de notre volonté d'accueillir des personnes dites "bas seuil".
Gros travail mené au niveau de l'accueil. Il n'y a pas de liste d'attente.
Le travail social communautaire reste une grille de lecture importante des capacités des personnes mais n'est plus notre seul angle d'approche.
Le travail social de groupe est maintenu via de nouveaux ateliers adaptés à l'évolution de notre public et du cadre d'accueil.
Le travail social individuel est réparti entre les divers éducateurs.
La régularisation de la situation financière, administrative et sociale reste de la compétence des assistantes sociales.

Evaluation et descriptif des activités réalisées dans le cadre des missions du service

Développement d'une nouvelle approche de travail social prenant en considération de nouveaux outils que représentent les logements agréés extérieurs.
Refonte du ROI. Clarification des 3 règles excluantes.
Nouvelle ligne du temps. Phase d'accueil avec évaluation hebdomadaire (peut durer plus d'un mois). Phase séjour pour la construction du PAI. Phase construction du projet. Les personnes progressent ou régressent en fonction de leurs aptitudes à vivre en communauté et à réaliser une série de démarches.

Difficultés rencontrées

Fin 2017, début 2018, d'importantes confusions étaient présentes dans l'esprit des éducateurs. Lecture erronée des repères qui devenaient des règles, les problèmes d'hôtellerie devenaient des prétextes pour pratiquer des exclusions. Il a été nécessaire de clarifier les fonctions de chacun et de désigner une éducatrice qualifiée au poste de

coordinateur de l'équipe d'hôtellerie. Un éducateur sera dorénavant chargé, en plus de son travail dans ce que nous avons qualifié de "tronc commun", animer des ateliers. Un autre sera chargé des accompagnements dans les logements extérieurs agréés. Le troisième veillera quant à lui à identifier les besoins du groupe ou des personnes et de mobiliser des acteurs extérieurs susceptibles d'apporter des réponses cohérentes par rapport à ces besoins. L'année 2018 est une année dite de "transition"

Perspectives ou points d'attention pour le futur

Finalisation des profils de poste pour chaque salarié.
Construction d'un plan de formation.
Modification et complément d'informations à apporter au ROI et au PAC plus transmission de ces derniers à l'administration.
Evaluation annuelle de l'exécution des missions spécifique et des missions inhérentes aux qualifications du personnel.

6. Protection de la vie privée et voies de recours

6.1. Protection de la vie privée

Comme le veut le Règlement général sur la protection des données (RGPD), nous vous signalons que :

- les données que vous fournissez en complétant le formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au sein du Service Public de Wallonie ;
- ces données seront transmises exclusivement au service du gouvernement wallon en charge de la démarche qui est identifié dans le formulaire ;
- vous pouvez avoir accès aux données à caractère personnel vous concernant qui sont éventuellement détenues par le Service Public de Wallonie en introduisant une demande via le formulaire « Demande de droit d'accès à mes données personnelles » ;
- vous pouvez exercer le droit à la rectification de vos données en vous adressant aux administrations du Service Public de Wallonie avec lesquelles vous êtes en contact ;
- les droits à l'effacement des données, à la limitation du traitement et à l'opposition au traitement ne peuvent s'exercer que dans certains cas spécifiques et limités vis-à-vis des autorités publiques. L'administration du Service Public de Wallonie avec laquelle vous êtes en contact, vous précisera si l'exercice de tels droits est possible pour le traitement concerné.

6.2. Voies de recours

Que faire si, au terme de la procédure, vous n'êtes pas satisfait de la décision rendue ?

1. **Introduire un recours interne à l'administration.**

Adressez-vous à l'administration concernée pour lui exposer les motifs de votre insatisfaction ou exercez le recours administratif spécifique si celui-ci est prévu dans la procédure.

2. **Adresser une réclamation auprès du Médiateur.**

Si au terme de vos démarches préalables au sein de l'administration vous demeurez insatisfait de la décision, il vous est possible d'adresser une réclamation auprès du Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.



Rue Lucien Namèche, 54 à 5000 Namur

Tél. gratuit **0800 19 199**

<http://www.le-mediateur.be>